



**4 mai 2021**  
**De nouveaux débouchés pour**  
**vos productions bio wallonnes**

# **Bonnes pratiques à la mise en place de** **Halls Relais Agricoles (HRA)**

**Ir Pascal BODSON**  
**SPW-ARNE**

**Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal**  
**Direction de la Qualité et du Bien-être animal**

*Qu'est qu'un  
HRA ?*

*Quel retour  
d'expérience  
en tirer ?*

*Quel en est  
le but ?*

*Que propose la  
Région Wallonne ?*

*Où trouver  
plus d'info ?*



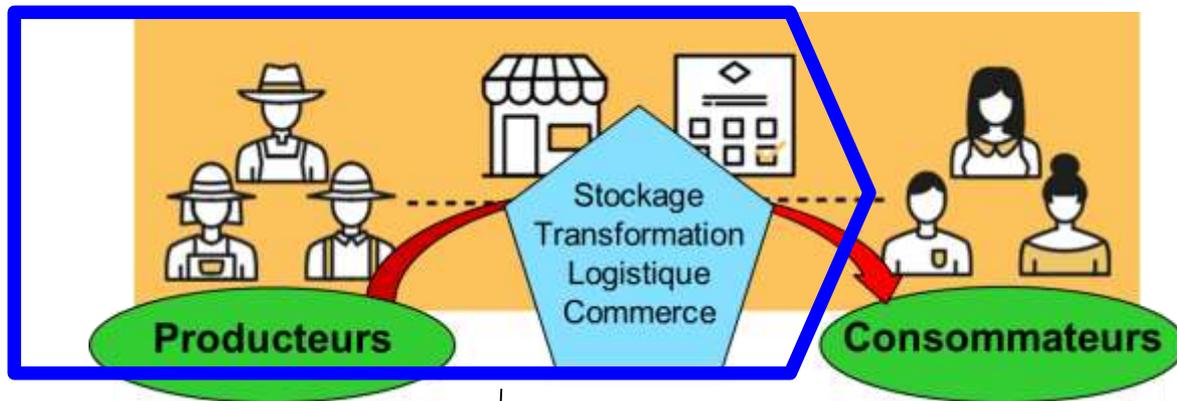
# Qu'est qu'un HRA ?

→ se définit comme étant **l'immeuble** destiné à accueillir des activités de stockage, de transformation, de conditionnement ou de commercialisation **de produits agricoles, par des agriculteurs** ou des SCTC (sociétés coopératives de transformation et de commercialisation), **ainsi que l'équipement** mobilier ou technique de ces immeubles destinés à développer des circuits courts de valorisation des produits agricoles.

(AGW 30/08/2018, Art 1er, 4°)

## Quel en est le but ?

→ Développer des circuits courts alimentaires visant une agriculture familiale, nourricière et économiquement rentable.



**Programme Halls Relais Agricoles HRA**

## Quel en est le but ?

- Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de la production agricole à une échelle locale.
- Constituer un maillage cohérent de HRA sur l'ensemble du territoire wallon en adéquation aux besoins locaux.
- Privilégier le modèle coopératif entre producteurs.
- Mutualiser les coûts d'investissement, favoriser la complémentarité du savoir-faire et l'engagement de chaque coopérateur, collectiviser les risques.
- Pérenniser le fonctionnement de chaque HRA au moins 15 ans.

# Que propose la Région Wallonne ?

05/05/2021

6

- Lancé en 2011 par la GW, le programme HRA fonctionne par
  - 1- **appel à projets APP** : 2011 > 2015 > 2018
  - 2- **sélection** des projets par le GW : 47 projets sélectionnés
  - 3- **constitution du dossier de faisabilité** en respect de la législation sur les marchés publics
  - 4- **octroi d'un arrêté ministériel de subvention à l'investissement HRA** : 11 AM délivrés
  - 5- **paiement de la subvention HRA** en respect du règlement UE des aides « de minimis »
  - 6- **Mise en œuvre et fonctionnement du HRA** : 9 fonctionnels + 2 en construction

# Que propose la Région Wallonne ?

- Le cadre juridique applicable au dernier **appel à projets HRA-2018** est défini par l'Arrêté du Gouvernement wallon du **30 août 2018** fixant les conditions d'octroi des subventions relatives aux halls relais agricoles et déterminant les modalités de leur mise à disposition, modifié par l'AGW du 27 septembre 2018 (M.B. 30.10.2018).
- **NB !** : Le cadre juridique des 2 appels précédents est différent, fixé par l'AGW du 12 mai 2011 (**HRA-2011**) modifié par les AGW du 8 mai 2014 et du 29 octobre 2015 (**HRA-2015**).

# Que propose la Région Wallonne ?

- Pour l'appel à projets HRA-2018, il faut différencier :
  - 1- La subvention à l'investissement HRA**
    - ➔ Subvention en capital de maximum 200.000 € / projet
  - 2- L'aide à la consultance**
    - ➔ Aide facultative d'un montant maximum de 10.000 € / projet
  - 3- L'aide au fonctionnement**
    - ➔ Aide facultative d'un montant maximum de 20.000 € / projet
- **ATTENTION règlement UE « de minimis »** : le cumul des aides est plafonné à 200.000 € / projet

# Quel retour d'expérience en tirer ?

05/05/2021

9

A ce jour :  
9 HRA en fonction  
2 en construction

Témoignage  
Mr Degeye

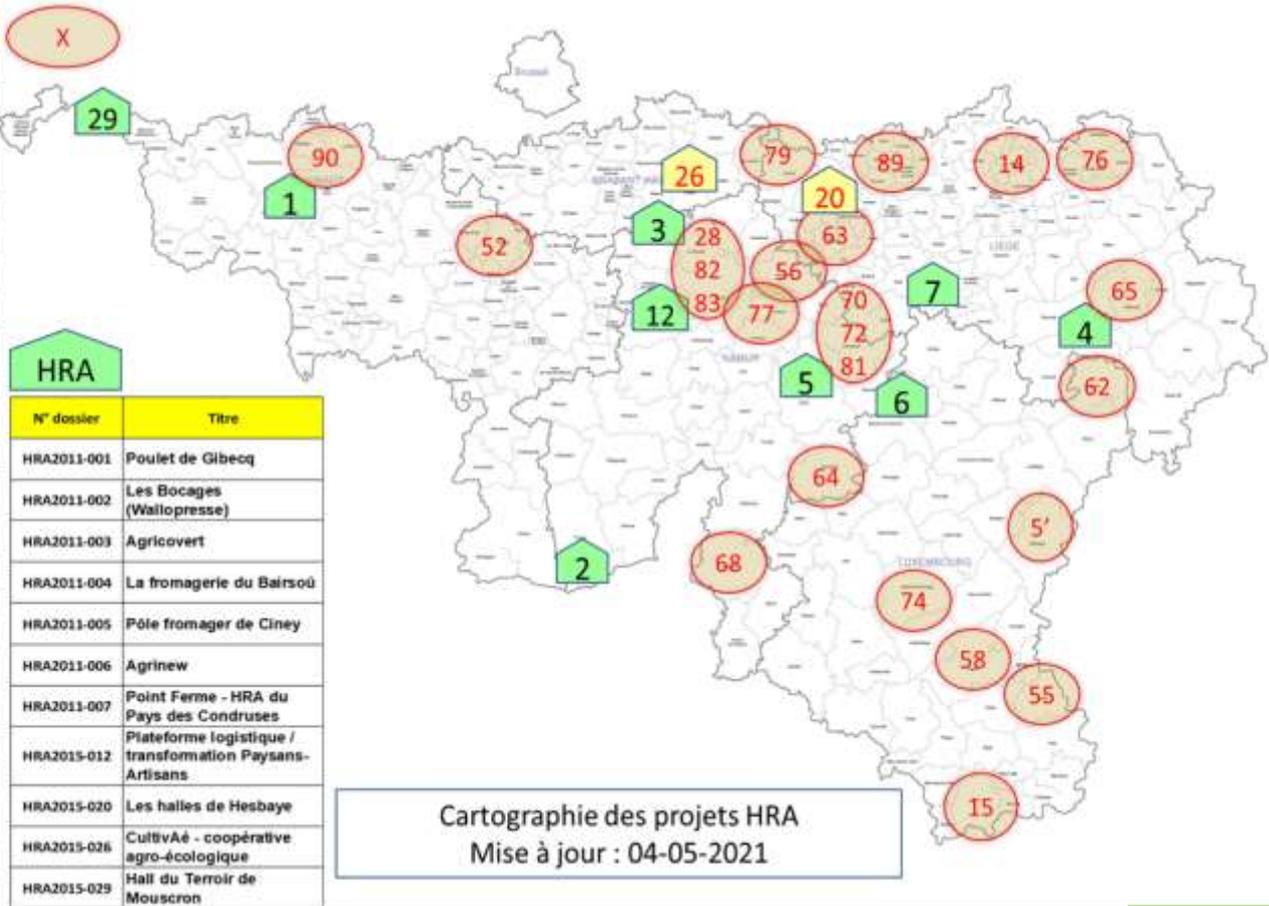
Témoignage  
Mme Marlier

N° dossier	Titre	Filières et Activités
HRA2011-001	Poulet de Gibecq	Viande (Volaille) Transformation
HRA2011-002	Les Bocages (Wallopresse)	Horticulture com' Transformation, stockage
HRA2011-003	Agricovert	Viande, horticulture com', lait, céréales Plateforme logistique, stockage, transformation distribution commercialisation
HRA2011-004	La fromagerie du Bairsoû	Lait Transformation, commercialisation
HRA2011-005	Pôle fromager de Ciney	Lait Transformation, centre de formation
HRA2011-006	Agrinew	Viande, horticulture com' Transformation, conditionnement, distribution
HRA2011-007	Point Ferme - HRA du Pays des Condrcuses	Viande, horticulture com', lait, céréales Plateforme logistique, stockage, distribution Commercialisation
HRA2015-012	Plateforme logistique / transformation Paysans-Artisans	Viande, horticulture com', lait, céréales Plateforme logistique, stockage, transformation distribution commercialisation
HRA2015-020	Les halles de Hesbaye	Horticulture com', autres Plateforme logistique, stockage, transformation distribution commercialisation
HRA2015-026	CultivAé - coopérative agro- écologique	Céréales Stockage, conditionnement
HRA2015-029	Hall du Terroir de Mouscron	Horticulture com', lait, céréales, autres Plateforme logistique, Distribution, Commercialisation,

# Projets HRA à ce jour : 9 fonctionnels, 2 en construction, 24 en cours d'élaboration du dossier de faisabilité

05/05/2021  
10

N° dossier	Titre
HRA2015-005	Hall Relais Agricole du plateau ardennais
HRA2015-014	Atelier des maraîchers Bio SCRL
HRA2015-015	Diversi'Gaume
HRA2015-028	PAC : Petit abattoir de volailles
HRA 2018-052	Local'Farm Hainaut
HRA 2018-055	HRA Côte Rouge
HRA 2018-056	Cocobio
HRA 2018-058	Grange C
HRA 2018-062	MF-MP
HRA 2018-063	Moulin de Ferrières
HRA 2018-064	Charcu' Trap
HRA 2018-065	ST-PGA
HRA 2018-068	PAD AM
HRA 2018-070	HoyouxMalt
HRA 2018-072	CETHS
HRA 2018-074	Carrefour Paysan
HRA 2018-076	Hd'g
HRA 2018-077	Bouliné
HRA 2018-079	CDH
HRA 2018-081	IDV - Ferme de Vie
HRA 2018-082	Le P'tit Rocal
HRA 2018-083	La Petite Légumerie
HRA 2018-089	Epi-Hesbaye
HRA 2018-090	From'Wapi

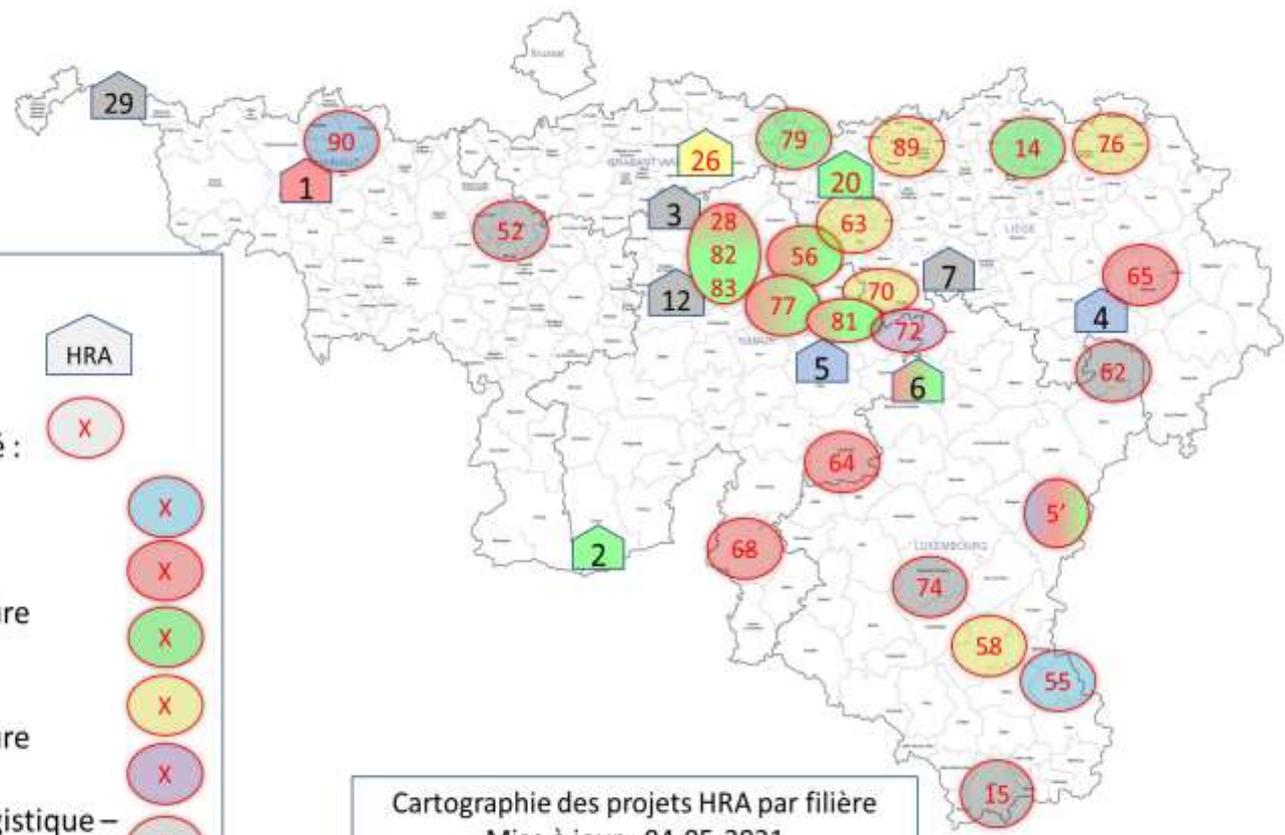


N° dossier	Titre
HRA2011-001	Poulet de Gibeocq
HRA2011-002	Les Bocages (Wallopresse)
HRA2011-003	Agricovert
HRA2011-004	La fromagerie du Baisoû
HRA2011-005	Pôle fromager de Ciney
HRA2011-006	Agrinew
HRA2011-007	Point Ferme - HRA du Pays des Condruses
HRA2015-012	Plateforme logistique / transformation Paysans-Artisans
HRA2015-020	Les halles de Hesbaye
HRA2015-026	Cultiv'Aé - coopérative agro-écologique
HRA2015-029	Hall du Terroir de Mouscron

Cartographie des projets HRA  
Mise à jour : 04-05-2021

# Projets HRA par filière :

- en cours de dossier
- en fonctionnement



**Légende**

HRA fonctionnel :  HRA

Projet sélectionné :  X

- Filière lait :  X
- Filière viande :  X
- Filière horticulture comestible :  X
- Filière Céréale :  X
- Filière horticulture non comestible :  X
- Multi-filière : logistique – commercialisation :  X

Cartographie des projets HRA par filière  
Mise à jour : 04-05-2021

# Quel retour d'expérience en tirer ?

- 1- Avant de déposer un dossier de candidature lors d'un APP
  - S'informer
  - Elaborer le projet
- 2- Pendant un APP
  - Formaliser l'élaboration du projet et réagir rapidement
- 3- Avant l'octroi de la subvention à l'investissement HRA
  - Disposer des compétences nécessaires
  - Constituer le dossier de faisabilité du projet
- 4- Mise en œuvre et fonctionnement du HRA
  - Suivre, Coordonner, gérer, rapporter

# Bonnes pratiques avant de déposer un dossier de candidature lors d'un APP

05/05/2021  
13

## 1-1. Bien s'informer

- sur la situation existante : contexte local, problématique, initiatives ou projets en cours
  
- sur les structures d'accompagnement disponibles :
  - commune, organisation conseil, GAL...
  - services techniques, économiques, logistiques...
  - coopérative de producteurs, de consommateurs...
  
- sur les aides financières : privées et publiques parmi lesquelles :  
la subvention HRA : <https://agriculture.wallonie.be/nouvel-appel-a-projets-hra-2018>
  - **conditions, éligibilité, conséquences !**

# Bonnes pratiques avant de déposer un dossier de candidature lors d'un APP

05/05/2021

14

## 1-2. Elaborer un projet

- Identifier les parties prenantes : pour qui ? - avec qui ? – qui décide ? – qui porte le projet / gèrera le HRA ? → **se structurer pour désigner : soumissionnaire / promoteur**
- Identifier les besoins : contexte local, filières, activités, couverture géographique...
- Préciser les objectifs concrets : solution apportée aux besoins, périmètre, alternatives
- Préciser les livrables attendus : acheter, louer, construire, rénover, équiper...
- Décomposer le projet pour en estimer la complexité → **pré-planification**
- Estimer les coûts : compétences, humain, temps, financier, socio-économique
- Estimer les risques et les bénéfices attendus
- Evaluer la faisabilité et la viabilité du projet → **Plan d'affaire**
- Envisager le co-financement

## 2- Formaliser l'élaboration du projet et réagir rapidement

La durée de l'APP étant limitée :

- Recourir à la consultance, au conseil et à l'expérience de structures compétentes / promoteurs HRA aboutis
- Identifier la/les personne(s) de contact du soumissionnaire
- **Compléter, dater et signer** les documents exigés et les transmettre avant l'échéance
- **Dossier Unique de Candidature** (D.U.C.) en version **.PDF et WORD**
- Apporter les précisions ou compléments d'information demandés rapidement

=> L'APP aboutit à la notification soit :

- > de l'irrecevabilité du D.U.C.
- > de la non sélection du projet
- > de la sélection du projet + envoi du vade-mecum de la procédure

# Bonnes pratiques avant l'octroi de la subvention à l'investissement HRA

05/05/2021  
16

## 3-1. Disposer des compétences nécessaires

- > chez le soumissionnaire / promoteur, auprès de consultants, d'architectes, experts...
- > selon les objectifs et livrables du projet sélectionné, les compétences peuvent être :
  - juridiques : constitution du promoteur, achat, emphytéose, ROI...
  - architecturales : construction, rénovation, aménagement...
  - administratives : permis unique, autorisation, AFSCA...
  - économiques et financières : plan d'affaire, co-financement...
  - en marché public → enjeux juridiques, administratifs, financiers
  - en gestion de projet : coordination, planification, suivi...
  - en communication : mobilisation, information, sensibilisation...

# Bonnes pratiques avant l'octroi de la subvention à l'investissement HRA

05/05/2021  
17

## 3-2. Constituer le dossier de faisabilité du projet

> selon les objectifs et livrables du projet sélectionné, transmettre dans les délais :

- l'identification finale du promoteur
- la preuve de disposer du HRA (15 ans min.), qu'il puisse être mis en œuvre, rendu fonctionnel et accessible aux utilisateurs
- la preuve de disposer des permis et autorisations requises
- la preuve du respect de la réglementation sur les marchés publics
- la preuve que le co-financement de l'ensemble du projet est garanti
- la preuve que des agriculteurs utiliseront et participeront à la gestion et aux décisions

**=> Cette procédure aboutit à la notification d'un arrêté ministériel de subvention**

# Bonnes pratiques durant la mise en œuvre et fonctionnement du HRA

05/05/2021  
18

## 4. Suivre, Coordonner, gérer, rapporter

- Passer les contrats avec les entreprises adjudicatrices (travaux, équipement)
- Suivi de la mise en œuvre du HRA - réception
- Suivi financier du versement de la subvention : déclaration de créance
- Inauguration et mise en fonctionnement
- Gestion quotidienne des services, coordination, gestion financière, communication...
- Rapportage annuel du HRA durant 15 ans min.

# Où trouver plus d'info ?

- Le portail de l'agriculture

<https://agriculture.wallonie.be/accueil>

=> Aides

=> Halls relais agricoles

=> nouvel appel à projets HRA-2018

<https://agriculture.wallonie.be/nouvel-appel-a-projets-hra-2018>

# Où trouver plus d'info ?

- Point de contact centralisé :

[hallrelaisagricole@spw.wallonie.be](mailto:hallrelaisagricole@spw.wallonie.be)

- Adresse postale :

Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement,  
Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être  
animal

Direction de la Qualité et du Bien-être animal

Îlot St-Luc, Chaussée de Louvain 14 - 5000 Namur

- Secrétariat de la Direction de la Qualité et du Bien-être animal  
tél : +32 (0)81 649 608